

Clauses de sécurité

Projet d'achat, livraison et installation de mobilier

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation d'organisation désignée (VOD) en vigueur.
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent **tous** détenir une cote de **fiabilité** en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, SPAC, ou être escortés par un membre du personnel d'EDSC ou un commissionnaire en tout temps dans les zones à accès restreint.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité ne doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable d'EDSC.
4. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant, ne doit pas, en aucun cas, avoir accès à des zones de sécurité ou de haute sécurité d'EDSC.
5. Tout accès requis dans les sites d'EDSC doit être coordonné avec la gestion locale, et un employé d'ESDC doit être présent en tout temps lors des travaux.

Security clauses

Project to purchase, deliver and install furniture

1. The contractor/offeror must, at all times during the performance of the contract/standing offer, hold a valid designated organization screening (DOS), issued by the Contract Security Program (CSP), Public Services and Procurement Canada (PSPC)
2. The contractor/offeror personnel requiring access to **restricted areas**/work site(s) must **each** hold a valid **reliability status**, granted or approved by the CSP, PSPC, or be escorted at all times by an ESDC employee/commissionnaire when in a restricted area.
3. Subcontracts which contain security requirements are **not** to be awarded without the prior written permission of the ESDC;
4. The contractor/offeror or their employees must not have access to ESDC security or high security zones.
5. All access to ESDC sites must be coordinated with local management, and an ESDC employee must be present at all times during the work.